l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Manche

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Manche

# JE SUIS APPRENTI.E

## MES DROITS ET DÉMARCHES

# 01
# LE POINT SUR MON ASSURANCE MALADIE

**Mon statut me permet de bénéficier de la même couverture que les autres salariés. Je deviens assuré social. Pour cela, j'ai plusieurs démarches à faire auprès de l'Assurance Maladie.**

## QUE VEUT DIRE ÊTRE ASSURÉ SOCIAL ?

En temps qu'assuré social, j'ai la même protection sociale qu'un salarié.

Je bénéficie :

- du remboursement de mes dépenses de santé en cas de maladie ;
- du versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ; il s'agit d'un montant versé pour compenser en partie ma perte de salaire.

A NOTER

**Je suis couvert en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et ce, dès le 1er jour de mon apprentissage, que l'accident du travail survienne dans l'entreprise, au CFA, ou à l'occasion des trajets entre mon domicile et les différents lieux d'apprentissage.**

## MES DÉMARCHES AUPRÈS DE L'ASSURANCE MALADIE

Je dois adresser à la Caisse d'assurance maladie de mon lieu de résidence principale :

- Le **formulaire n°1106 « Demande d'ouverture des droits à l'Assurance Maladie »** complété (formulaire disponible sur ameli.fr),
- Une **copie de mon contrat d'apprentissage** ou de mon 1er bulletin de salaire,
- Un **relevé d'identité bancaire** ou postal à mon nom,
- Une **photocopie de ma pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité)

+ facile

**Je peux réaliser ces démarches en 3 clics directement sur le site https://declic.cpam50.fr/**

Déclic

**A NOTER** **Vous bénéficiez du maintien de votre protection sociale (remboursement des soins, versement d'indemnités journalières...) pendant un an à compter de la date de fin de votre contrat d'apprentissage.**

## JE SUIS EN ARRÊT DE TRAVAIL

### Cas 1 *(le plus fréquent)* : Mon médecin m'a remis uniquement le volet 3

Mon médecin transmet les volets 1 et 2 au service médical de ma Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

**Pour être indemnisé :**

**Je dois envoyer le volet 3** (sans données médicales) **à mon employeur, dans les 48 h.**

48 h

### Cas 2 : Mon médecin m'a remis les 3 volets de l'imprimé

**Pour être indemnisé :**

**Je dois envoyer dans les 48 h :**

- les volets 1 et 2 au service médical de ma caisse primaire d'assurance maladie
- le volet 3 (sans données médicales) à mon employeur

48 h

## MES BONS RÉFLEXES

**Je ne dois pas oublier de :**

1. **Choisir un médecin traitant et le consulter en premier ;**
2. **Mettre à jour ma carte Vitale chaque année sur les bornes multiservices dans les accueils de la CPAM, à la pharmacie ou à l'hôpital ;**
3. **Ouvrir mon compte ameli sur ameli.fr pour simplifier mes démarches avec la CPAM ;**
4. **Envoyer à ma CPAM de résidence principale, ou mettre à jour, mon RIB.**

# 02
# LES AIDES FINANCIÈRES DE LA CAF

Indépendance, logement

## L'APL *(AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT)*

L'aide personnalisée au logement est une prestation versée par la CAF tous les mois afin de m'aider à payer mon loyer.

## LA PRIME D'ACTIVITÉ

Selon mes revenus, je peux bénéficier de la prime d'activité. C'est une prestation versée par la CAF pour les travailleurs aux revenus les plus modestes.

*+ facile*

**Je peux réaliser ces deux démarches directement sur le site www.caf.fr**

caf·fr

## LE BAFA *(BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEURS)*

À partir de 17 ans, je peux commencer à travailler et si l'animation et le contact avec les enfants m'intéressent, le BAFA est fait pour moi ! Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) me permet d'aller travailler en accueil collectif de mineurs.

Pour m'aider à payer cette formation, la CAF apporte une participation financière.

### À NOTER POUR LES PARENTS

**Votre enfant ne sera plus considéré comme «à charge» s'il devient lui-même allocataire ou conjoint / concubin d'un allocataire, quelle que soit la prestation concernée. Votre enfant est considéré à votre charge de 16 à 20 ans si sa rémunération mensuelle n'excède pas 78% du smic net.**

*Plus d'infos* :

# 03
# LE POINT SUR MA SANTÉ

**L'Assurance Maladie participe à la mise en oeuvre de la politique nationale de santé offrant à ses assurés des actions de prévention et de dépistages comme par exemple l'examen de prévention en santé. Elle développe par ailleurs des services d'accompagnement en santé.**

## L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

L'examen de prévention en santé (EPS) est une offre gratuite proposée aux assurés sociaux du régime général. Cette offre est destinée en priorité aux jeunes de plus de 16 ans éloignés du système de santé et en situation de précarité. C'est une offre qui est totalement prise en charge par l'Assurance Maladie.

Réalisé dans un centre d'examen de santé (CES), l'examen de prévention en santé permet de faire un point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté.

De nombreuses thématiques sont abordées en fonction de l'âge et des facteurs de risque de l'assuré ainsi que de ses préoccupations : tabac, dépistage du surpoids et de l'obésité, ou d'autres plus spécifiques aux jeunes de 16 à 25 ans (addictions, bien-être, vie affective et sexuelle, activité physique...).

***Plus d'infos*** :

**Rendez-vous sur la page santé des jeunes de 16 à 25 ans du site ameli.fr**

**Instagram**

**Pour ne rien râter de l'actu prévention**

**Abonnez-vous**

sur le compte cpam_manche

# LES OFFRES DE PRÉVENTION DE L'ASSURANCE MALADIE

**L'Assurance Maladie m'accompagne dans la préservation de ma santé à travers ses offres de prévention. Je peux ainsi bénéficier :**

- d'un **examen bucco-dentaire offert, à 18, 21 et 24 ans** (programme M'T Dents) ;
- d'un **accès à la contraception d'urgence** ;
- du **remboursement de certains préservatifs** en prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) sur prescription médicale ;
- du **remboursement des substituts nicotiniques** si je souhaite arrêter de fumer et l'appli «Tabac info service» ;
- de l'entrée dans le programme de **dépistage du cancer du col de l'utérus** à 25 ans.
- du **rappel de vaccination** contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche (DTPCoq) à 25 ans ;
- du **rattrapage de vaccination** contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) ;
- du **rattrapage de vaccination contre le papillomavirus** (HPV) jusqu'à 19 ans ;
- du **dépistage des infections sexuellement transmissibles** (IST) dans les Centres d'examens de santé.

# LES SERVICES EN SANTÉ

## → Sophia diabète et Sophia asthme

L'Assurance Maladie propose un service d'accompagnement aux personnes atteintes de maladies chroniques : le diabète et l'asthme.

Si je suis concerné, le service Sophia peut m'aider à agir pour ma santé afin de mieux vivre au quotidien et de limiter les risques de complication.

Il est gratuit et sans engagement. Il intervient en relais du médecin traitant pour m'aider à mettre en pratique ses recommandations.

## → L'appli Activ'dos

Pour m'accompagner au quotidien, chez moi, sur mon lieu de travail, en déplacement et lorsque cela fait mal, l'application mobile Activ'Dos est mon partenaire indispensable pour mieux gérer mon mal de dos.

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

ACTIV'DOS

L'Assurance Maladie

# MES NUMÉROS UTILES

## J'AI UNE QUESTION SUR MES DÉMARCHES

### Assurance Maladie de la Manche (CPAM)

**POUR EFFECTUER MES DÉMARCHES RAPIDES 24H/7J**

> **Mon compte ameli**
> sur ameli.fr ou sur l'appli ameli

**POUR JOINDRE UN CONSEILLER**

> **Par téléphone au** 3646 Service gratuit + prix appel
> Du lundi au vendredi
> de 8h30 à 17h30 sans interruption

ameli.fr

### CAF de la Manche

**POUR EFFECTUER MES DÉMARCHES 24H/7J**

> **Mon espace Mon compte**
> sur caf.fr ou l'appli caf-mon compte

**POUR JOINDRE UN CONSEILLER**

> **Par téléphone au** 3230 Service gratuit + prix appel
> Du lundi au vendredi
> de 9h à 16h30 sans interruption

caf·fr

## J'AI UNE QUESTION SUR MA SEXUALITÉ

**Fil Santé Jeunes**
santé, sexualité, mal-être

www.filsantejeunes.com
0 800 235 236

Tous les jours de 8h à minuit : 3224

Anonyme et gratuit : 01 44 93 30 74

**CeGIDD** -Centre gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic.

**Uniquement sur rendez-vous**
sur les Sites de Cherbourg - Saint-Lô - Granville - Avranches

02 33 72 19 79
www.cegidd50c-irsa.fr

**Sida Info Service**
Écoute, soutien, orientation sur le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles

0 800 840 800

www.sida-infoservice.org

## J'AI UNE QUESTION SUR UNE ADDICTION

**CSAPA :** Centre de soins et d'accompagnement en addictologie

- Site d'Avranches : 02 33 58 63 04
- Site de Carentan : 02 33 71 64 30
- Site de Cherbourg en Cotentin : 02 33 10 03 03
- Site de Coutances : 02 33 47 40 07
- Site de Saint-Lô : 02 33 77 74 74

**Alcool info service**
alcool-info-service.fr / 0 980 980 930

**Drogues info service**
drogues-info-service.fr / 0 800 23 13 13

**Tabac info service**
tabac-info-service.fr / 3989

Anorexie, Boulimie, Info écoute : 0 810 037 037

## J'AI BESOIN D'ÉCHANGER SUR UN MAL-ÊTRE

**Allo Écoute Ado** : 0 800 506 692 (gratuit depuis un fixe)

**Suicide écoute :** 3114

**Maison des adolescents Manche :** 02 33 72 70 60

Service communication - CPAM de la Manche - 04/2022